

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DÉCEMBRE 2021 – 19 HEURES

Présents : Mrs GILLES Pierrick, LABIGNE Bertrand, JONCQUEZ Marc, PELLETIER Michel, LESUEUR Philippe,
Mmes BARBULÉE-COQUELIN Maryline, GIRARD-PERRIER Emmanuelle, LATAPY-PUVILLAND Emmeline, VERGER-MULLER Laurie,

Absents excusés : Mr LE GOFF Franck et Mme MOLINARO-DEJOIE Ida,

Pouvoir : Mr LE GOFF Franck à Mr GILLES Pierrick, Mme MOLINARO-DEJOIE Ida à Mr LABIGNE Bertrand,

Nombre de présents : 9

Nombre en exercice : 11

Nombre ayant pris part aux délibérations : 11

Madame GIRARD-PERRIER Emmanuelle est désignée secrétaire de séance.

- Programmation 2022 SIEGE – CAILLOUET TR1
- Modification des statuts de l'Agglomération Seine-Eure
- Travaux rénovation mairie
- Vente parcelles boisées
- Convention Mairie de Canappeville
- Divers :
 - Mare Caillouet
 - Projet Hérisson
 - Arbre de Noël
 - Procès-verbal réunion SIEGE

- **Programmation 2022 SIEGE – CAILLOUET TR1 – Délibération n°23**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE a retenu notre demande de travaux d'effacement du réseau à Caillouet.

La participation de la 1^{ère} tranche s'élève à :

- En section d'investissement : 32 833,00 €
- En section de fonctionnement : 9 167,00 €

11 voix pour

- **Modification des statuts de l'Agglomération Seine-Eure – Délibération n° 24**

Les compétences suivantes relèvent dorénavant des compétences obligatoires :

- assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) ;
- eau potable, dans les conditions prévues à l'article L.2224-7 du CGCT ;
- gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1 du CGCT.

DECISION :

En intégrant aux compétences obligatoires les compétences suivantes :

- assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) ;
- eau potable, dans les conditions prévues à l'article L.2224-7 du CGCT ;
- gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1 du CGCT.

Les compétences "eau" et "assainissement" sont donc retirées des compétences "optionnelles" et celle relative aux "eaux pluviales" est retirée des compétences facultatives.

En complétant en compétence facultative

La compétence « **Construction, aménagement, entretien et gestion de la caserne de gendarmerie sur la commune de Louviers ; entretien et gestion de la caserne de gendarmerie sur la commune de Pont de l'Arche** » est complétée comme suit « **Construction, aménagement, entretien et gestion de la caserne de gendarmerie sur la commune de Louviers et de la caserne de gendarmerie sur la commune de Gaillon ; entretien et gestion de la caserne de gendarmerie sur la commune de Pont de l'Arche** » ;

11 voix pour

- **Travaux rénovation mairie**

Monsieur le Maire présente les différents devis établis concernant la rénovation de la mairie.

Suite à la programmation des travaux du SIEGE concernant l'enfouissement du réseau à Caillouet, les travaux de rénovation sont reportés.

- **Vente parcelles boisées – Délibération n°25**

Un courrier a été reçu en mairie concernant la vente de parcelles boisées cadastrées ZD 24 et ZD 42 pour une superficie totale de 11a40ca.

Conformément aux dispositions des articles L. 331-24 et suivants du Code Forestier, la commune dispose d'un délai de deux mois pour exercer son droit de préférence.

Le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préférence.

11 voix pour

- **Convention Mairie de Canappeville – Délibération n°26**

Signature de la convention engageant la commune du Mesnil-Jourdain à régler les frais de scolarités dus pour nos enfants scolarisés à Canappeville.

Les frais pour l'année scolaire 2020-2021 seront de 960 € par enfant.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Canappeville.

11 voix pour

- **Divers**

- Mare de Caillouet : Monsieur le Maire informe la mare de Caillouet n'appartient pas à la commune. Des échanges sont en cours avec l'Agglomération Seine-Eure, le propriétaire de la mare et la Commune.

- Projet hérisson : Monsieur le Maire présente un projet appelé « projet hérisson » d'un jeune de la commune concernant diverses activités sur la commune avec les enfants du village.

- Arbre de Noël: Au vu des conditions sanitaires actuelles et à la recommandation de la Sous-Préfecture, l'arbre de Noël, les vœux du Maire et le repas des aînés n'auront pas lieu cette année.

Comme l'année dernière, les enfants devront venir en mairie récupérer leurs cadeaux selon le planning suivant :

- Mercredi 15 décembre 2021 de 16h00 à 18h00
- Samedi 18 décembre 2021 de 10h00 à 11h00
- Lundi 20 décembre 2021 de 17h30 à 19h00

- Procès-verbal réunion SIEGE: Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la dernière réunion du SIEGE qui s'est maintenue le samedi 27 novembre 2021.

Levée de séance à 20h50